

Réf: Dossier N° 125326

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YEGONI »

Siège social Abidjan, Bingerville, BINGERVILLE AKOUAI SANTE,  
EN FACE DE L'EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU., Lot 2448, Ilot  
246

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 01/07/2022 reçus par Me KOUASSI KONAN CLOTAIRE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 14/07/ 2022, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YEGONI »

Objet : La gestion des biens immobiliers familiaux.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Bingerville, BINGERVILLE AKOUAI SANTE,  
EN FACE DE L'EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU., Lot 2448, Ilot  
246

Dirigeant(s) : M KOUMAN KOUAME ANANI MICHEL  
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B42-00051 du 12/08/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32077/GTCA/RC/2022 du 12/08/2022

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

